

Résumé de la conférence de l'AEE sur la pauvreté et la précarité énergétique 25/10/11

La conférence est organisée par l'Association des Economistes de l'Energie (AEE) et le Centre de Géopolitique de l'Energie des Matières Premières (CGEMP).

Thème : « Pauvreté et précarité énergétique : enjeux et mécanismes économiques »

Lieu : Université Paris Dauphine – Salle Raymond Aron

Date : 25/10/11

Intervenants :

Introduction - **Fabien ROQUES** (AEE et IHS CERA)

- **Raffaella CENTURELLI** (Agence Internationale de l'Energie / OCDE)
- **Véronique STELLA** (Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés)
- **Pierre DOUILLARD** (Service Economie et Prospective, ADEME)
- **Laurent JOUDON** (Directeur à la Direction Stratégie & Prospective d'EDF)

Conclusion - **Jean-Marie CHEVALIER** et **Patrice GEOFFRON** (Professeurs à l'Université Paris Dauphine & CGEMP)

Résumé par Martin Garnier, étudiant Master EDDEE.

Intervention N°1 – Raffaella CENTURELLI (Agence Internationale de l'Energie / OCDE)

« **Energy for All : Financing access for the poor** »

Première présentation en France d'un extrait du WEO 2011 (World Energy Outlook) à paraître le 15 novembre. Ce rapport spécial intitulé « Energy for All : Financing access for the poor » à été présenté pour la première fois lors la « Energy for all conference » d'Oslo le 10 octobre dernier.

L'AIE démontre ainsi que l'accès pour tous aux formes d'énergies modernes est non seulement possible mais aussi nécessaire à horizon 2030 tout en établissant les voies de financement réalisables. Cette étude se réfère uniquement à la précarité énergétique dans les pays en voie de développement. Le deuxième indicateur utilisé par l'AIE pour qualifier cette précarité énergétique dans les pays développés est l'utilisation de la biomasse pour cuisiner dans des foyers.

Quelques ordres de grandeur : actuellement 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité dans le monde. En l'absence de financement d'un véritable plan tel que décrit dans le scénario universel d'accès à l'énergie, l'AIE estime qu'il y aura encore 1 milliard de personnes privées d'accès à l'électricité en 2030 et 2,7 milliards de personnes n'auront pas accès à des solutions de « clean cooking ».

Pour conclure, ce rapport montre que le développement de l'utilisation de l'électricité et de nouveaux moyens de cuisiner « propres » n'aura qu'un impact très négligeable en 2030 sur la demande énergétique mondiale (+1,1%) et sur les émissions de CO2 (+0,7%).

Intervention N°2 – Pierre DOUILLARD (Service Economie et Prospective, ADEME)

« Pauvreté et précarité énergétique : évaluation et benchmark de politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique »

L'ADEME a financé cette étude pour le Conseil Mondial de l'Energie, qui s'attache à confronter les cas de plusieurs pays (Brésil, Afrique du Sud, Angleterre et Etats-Unis) sur le plan des politiques de lutte contre la précarité énergétique. Cette étude a été faite en collaboration avec l'école des Mines de Nantes sous la direction de Dominique Bosseboeuf de l'ADEME.

Ces différents programmes ont des objectifs différenciés en fonction des enjeux de chaque pays. Pour le Brésil le but est d'améliorer les conditions de vie tout en diminuant le coût pour la puissance publique des tarifs sociaux de l'électricité déjà en place. En Afrique du Sud, le but est de rompre le cycle de la pauvreté et réduire les maladies respiratoires liées aux moyens primaires de cuisiner. En Angleterre, le but est de réduire les émissions de carbone et accompagner la création d'emplois. Enfin, en plus des problèmes cités précédemment, les Etats-Unis sont également motivés par la réduction de leur facture énergétique liée aux importations massives de pétrole.

L'enjeu de cette étude qui cherche à expliquer des défis très différents en matière de précarité énergétique, montre que des difficultés communes existent pour la mise en place programmes d'aides comme les difficultés à cibler les ménages les plus vulnérables et le financement, notamment par effet de levier sur le long terme. Le but est de montrer que l'on peut atteindre des actions duplicables à grande échelle par des économies d'échelles, des synergies dans la recherche avec d'autres politiques publiques (santé, emploi...) et des investissements d'avenir (grand emprunt...). En conclusion il est démontré la nécessité d'un pilotage national et d'une mise en œuvre locale des actions associées à un dispositif permettant de quantifier assez finement les besoins.

Intervention N°3 – Véronique STELLA (Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés)

« La pauvreté énergétique »

Cette fondation fait partie du réseau Emmaüs. Cette présentation a été réalisée à partir de données officielles et d'études INSEE qui montrent qu'aujourd'hui il y a plus de 3 millions de personnes très mal logées en France et environ 8 millions de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès au logement.

La politique d'aide aux ménages tient une place de choix dans cette démarche de politique d'action globale contre la précarité énergétique qui ne se veut pas comme une politique de plus contre l'insalubrité. En partant du constat qu'en moyenne les ménages les plus pauvres consacrent 15 % de leurs revenus à l'énergie et 47 % pour le logement, la fondation Abbé Pierre a dégagé les 3 facteurs à la base de cette précarité (faibles revenus, mauvaise qualité thermique des bâtiments et coût de l'énergie).

Il a été mis en avant par Mme Stella qu'une étude du gouvernement anglais avait montré que pour 1€ investi dans le logement, 0,45€ sont économisés sur le système public de santé. Dès lors il se pose la question de la méthode à mettre en place, au niveau national, un plan pour lutter contre la précarité énergétique en France ?

2 volets doivent être menés de front, un volet social pour une solidarité nationale garantissant un accès à l'énergie (bouclier énergétique, système d'allocation pour l'ensemble des fluides, financement via la CSPE...) et un volet bâti pour une rénovation thermique d'ampleur (programme « habitez-mieux », réhabilitation dans le parc privé locatif, logements sociaux, PTZ...)

Intervention N°4 – Laurent JOUDON (Directeur à la Direction Stratégie & Prospective d'EDF)

« Précarité énergétique : du bon diagnostic aux bons instruments de politique publique »

La précarité est une clé du débat sur la politique de l'énergie car c'est la base de l'acceptabilité de toute décision nationale future dans le domaine de l'énergie. D'un point de vue économique, il est nécessaire de prendre en compte les externalités négatives résultant de la précarité énergétique (santé, qualité de vie des ménages et des enfants...).

De plus, une certaine corrélation entre la pauvreté et la difficulté énergétique n'est pas toujours évidente du fait de la spécificité des systèmes de chauffage et des qualités thermiques variables des logements, indépendamment des revenus. Cela pose donc un problème d'identification des acteurs et des aides pouvant être associées en fonction des besoins.

Une approche multi-énergies est donc préconisée (carburant ?), notamment dans le cas du financement des opérations d'aides (charges de service public). EDF propose dans un premier temps un outil tarifaire mais partiel (tarif de première nécessité pour l'électricité). Envisager un tarif universel n'est pas une bonne solution car ceux qui consomment très peu vont avoir un coût moyen très faible mais à l'inverse ceux qui consomment plus vont aussi payer le prix de cette première tranche avec pour conséquence un rendement redistributif très médiocre. De plus, l'instauration d'une tranche plus élevée qui inciterait à des économies d'énergies pourrait avoir l'effet inverse et frapper des ménages déjà en grandes difficultés habitant dans des « passoires thermiques ».

Il faut donc cibler davantage les mesures en croisant les informations (fond solidarité logement, aides à l'investissement, rapport propriétaire/locataire...). Il faut d'autre part que les collectivités lancent des actions de ce type indépendamment des critères de richesse dans leur parc de logements sociaux dès maintenant. Cela permettrait de se couvrir contre des fluctuations futures et ainsi réduire la consommation générale d'énergie à des prix futurs plus élevés.

Mot de conclusion de M. Chevalier :

« L'accès à l'électricité n'est pas seulement l'accès à un besoin fondamental mais aussi l'accès à de nouvelles formes de développement économique (téléphonie mobile, Internet...) »

Contrairement aux autres pays européens, la précarité électrique en France a plutôt tendance à diminuer grâce aux tarifs réglementés d'EDF. Or aujourd'hui tout le monde sait que les tarifs français ne reflètent pas les vrais coûts de production et que si rien n'est mis en place, la situation risque d'exploser dans les années à venir à cause de l'augmentation des coûts inévitable due au renouvellement du parc de production et à la libéralisation des marchés (+ 50% en moyenne en Europe à horizon 2020). Les pouvoirs publics ont donc le devoir de tout mettre en œuvre pour parer à ses futures tensions sociales. Il faut donc un système national qui mette en place une différenciation des aides en fonction du caractère régional des problématiques, dans une action structurelle sur à la fois les changements d'équipement et la rénovation.

Des solutions pourraient alors venir d'une transition énergétique faisant appel à des smart grids et des smart meters (maîtrise individuelle de la demande) mais attention à un effet "ciseaux" entre des prix qui augmentent et de l'argent public plus difficilement redistribuable aux ménages les plus pauvres (surcoût des énergies décentralisées).